



Le Pradet *mag*

Magazine trimestriel | HIVER 2020

Retrouvez toute l'actualité de votre ville sur le-pradet.fr



BUDGET PARTICIPATIF :

UNE 3^e ÉDITION

RÉSOLUMENT VERTE | P. 12

**LOI
S.R.U.**

P. 4/6

**SOUTIEN AUX
COMMERÇANTS**

P. 7

ENVIRONNEMENT

P. 10/11

**LE PARC
NATURE**

P. 13/16

**RETOUR
SUR ACTU**

P. 22/24



Retrouvez nos photos tous les jours sur Instagram :
@VilleLePradet



Le Pradet : magazine trimestriel de la Ville du Pradet n°26
Directeur de la publication : Hervé Stassinis, Maire du Pradet
Rédaction : Cabinet du Maire - Service communication
Photographies : Service communication
Conception graphique : Agence DECLIK - www.declik.com
Impression : Riccobono - www.riccobono.fr
Tirage : 8 000 exemplaires

f facebook.com/lepradet | @VilleLePradet | @VilleLePradet



• SOMMAIRE •

	LOI S.R.U.	p.4-6
	COMMERCES	p.7
	TRAVAUX	p.8-9
	ENVIRONNEMENT	p.10-11
	DÉMOCRATIE LOCALE	p.12
	PARC NATURE	p.13-16
	EN BREF	p.17
	CULTURE	p.18-19
	NOËL	p.20-21
	RETOUR SUR ACTU	p.22-24
	TPM	p.25
	TRIBUNES LIBRES	p.26
	INFOS PRATIQUES	p.27

PETIT CONTE PRADÉTAN

Mia et le lutin Bougnette



« Par ce bel après-midi des vacances de Noël ~ un peu frisquet à cause du Mistral qui vient faire un coucou au Pradet après avoir caressé les montagnes ~ Mia est venue voir sa Mamet Laurence et son Papet Maurice qui lui ont promis une petite surprise. Pour faire patienter sa petite-fille Mамет lui a préparé un bon chocolat chaud, comme elle seule sait en faire. Du chocolat avec du vrai cacao, du sucre, du bon lait entier, une pincée de... mais, je m'éloigne ! Bref, la pitchounette se régale jusqu'au moment où...

Une tache de toute beauté ~ si l'on peut dire ~ vient se déposer, sans que Mia sache comment, sur son pull tout beau, tout neuf. Vous savez celui que lui a tricoté sa grand-mère et qu'elle adore, celui qui est rouge et jaune à petits pois. Penaude, la petite fille ose à peine regarder le massacre... Évidemment, son Papet a tout vu. Mia s'attend à une belle engueulade, mais contre toute attente, son grand-père arbore un grand sourire.

« Je sais ce que c'est. C'est encore un coup de ce sacré Bougnette !

– Bougnette ? C'est qui ? » s'enquiert Mia, les larmes aux yeux et la voix tremblotante. C'est Mamet qui lui répond, sur un ton acidulé, en jetant un regard en biais à son mari : « C'est un grand ami à ton grand-père. Qui s'invite souvent

à la maison et qui est ~ soi-disant ! ~ la cause des multiples taches dont ton Papet décore ses chemises à l'occasion des repas... »

Papet Maurice rectifie aussitôt : « Bougnette est un lutin, et tu connais les lutins, ils sont tous farceurs. Celui-ci ne fait pas exception à la règle et ton passe-temps favori est de venir chez les gens au moment des repas avec une cuillère aussi invisible que lui et d'envoyer de la sauce ou du chocolat sur les vêtements. En fait, "bougnette", en patois provençal, ça signifie "tache". »

Dans "lutin Bougnette", évidemment, Mia a surtout entendu "lutin". À l'approche de Noël, c'est un peu normal.

« Dis Papet, entre les repas, il fait quoi ce lutin... Bougnette ?

– Comme tous les lutins. Il travaille avec ses copains à préparer Noël. D'ailleurs, c'est un peu pour ça que nous t'avons fait venir cet après-midi. Nous avons quelque chose à te montrer. Enfile ton manteau et boutonne-le bien. Comme ça on ne verra pas ta tache. Allez, zou, on va y aller.

– Mais... Papet, Mamet, c'est quand qu'on va où ?
 – Pour quand, c'est tout de suite, s'exclame Mamet... et pour où, c'est au Parc Cravéro, complète son Papet.

L'obsession de cette vilaine tache s'estompe dès

que Mia arrive, avec ses grands-parents, au Parc. Décoré comme jamais, tout en magie, en féerie. Avec des illuminations de toutes les couleurs partout, même si c'est le scintillement du blanc de la neige qui domine.

« Voilà à quoi travaille le lutin Bougnette avec ses camarades, entre deux... taches. »

Mia est émerveillée et ses yeux brillent tout au long de sa promenade sous les grands arbres. L'horrible tache, la bougnette sur son pull n'est plus qu'un lointain souvenir, jusqu'à... son retour à la maison. Là, la dure réalité prend le relais du merveilleux...

La petite fille enlève son manteau et son regard attristé se porte sur le devant de son pull... Mais, que s'est-il passé ? La tache a mystérieusement disparu ! Plus rien ! Ça alors !

« Mamet, Papet, regardez ! Je n'ai plus de tache ! Et, en plus... mon pull est tout pailleté d'argent ! »

– Eh oui, fille ! C'est Noël et tout peut arriver. Tu sais, s'il fait beaucoup de bêtises, un lutin n'a jamais mauvais fond. Bougnette a certainement vu à quel point il t'avait rendu triste et comme tu as beaucoup aimé ses décorations de Noël dans le Parc, il a voulu te remercier à sa façon en rendant ton pull encore plus beau qu'avant. »

Joyeux Noël à tous !



Chères pradétanes, chers pradétans,

Nous vivons une période singulière, où les inquiétudes sanitaires contaminent tous les pans de nos vies. Nos commerçants de proximité sont en difficulté, nos liens familiaux et amicaux sont mis à l'épreuve de l'éloignement, et le monde du travail est bouleversé, dans un monde où respecter la distance sociale devient une vertu.

Les fêtes de fin d'année qui arrivent à grand pas doivent être l'occasion de nous réinventer et de faire le point sur nos priorités. Alors que nous ne sommes pas encore fixés sur ce qui sera autorisé par le gouvernement, nous pouvons d'ores et déjà décider de militer pour défendre ce qui a de la valeur à nos yeux : la solidarité. Acheter dans les commerces locaux que ce soit pour faire des cadeaux ou pour garnir nos tables des réveillons, affirmer que les livres sont des produits de première nécessité et qu'ils doivent être accessibles en tout temps, décider

de prendre des nouvelles de nos amis par mail ou par téléphone sans compter sur le hasard d'une rencontre fortuite, et prendre le temps de nourrir les liens avec nos voisins, pour rompre les solitudes que la saison hivernale aggrave parfois, voilà des actions à la portée de chacun d'entre nous.

Chères pradétanes, chers pradétans, je vous invite à vivre pleinement ces dernières semaines de 2020 et à démontrer que tous ensemble, nous sommes capables de limiter les incidences de cette période et d'en sortir plus forts.

Je vous souhaite à tous une année 2021 faste, légère, solidaire, et bien sûr, une santé insolente à faire pâlir un pangolin chinois.

Hervé Stassin
Maire du Pradet

Vice-président de Toulon Provence Méditerranée



Loi S.R.U...

Questions à Hervé STASSINOS,

Maire du Pradet, et à

Valérie RIALLAND,

Adjointe au maire déléguée à l'aménagement
du territoire et à l'agriculture.



Le Pradet Mag : *Qu'est-ce qui, à votre avis, rend l'application de la Loi S.R.U., et tout particulièrement son article 55 sur le logement social, si difficile, voire carrément impossible au Pradet ?*

Valérie Rialland : L'article 55, de cette loi votée en 2000, contraint toutes les communes sans exception à atteindre 25 % de logements locatifs à caractère social en 2025, sans tenir aucun compte des spécificités locales. Cela conduirait à construire au Pradet plus de 1200 logements sociaux en 5 ans ! Un objectif irréaliste parce qu'irréalisable tant au plan administratif que technique et plus encore au plan foncier, dans la mesure où

le foncier disponible pour construire de façon massive n'existe tout simplement pas sur le territoire de notre commune. Et puis, cela est en total décalage par rapport aux souhaits des Pradétans qui voudraient conserver à notre commune son caractère de village, même si personne ne conteste le bien-fondé et la nécessité d'une aide aux populations les plus en difficulté à se loger.

De plus, l'État profite du blocage de cette situation pour ponctionner les contribuables pradétans à hauteur de 328 000 € par an pour cause de non-respect des obligations de la loi SRU. Quand on sait que, parallèlement, la Dotation Globale de Fonctionnement a baissé substantiellement

de 1 200 000 €, on se rend compte que l'État cherche des ressources par tous les moyens. En fait, c'est un impôt qui ne dit pas son nom ! Un de ces impôts dont la France est malheureusement coutumière. Cela a déjà contraint plusieurs communes soumises à la même pression de revoir à la hausse sa fiscalité locale pour s'acquitter de cette pénalité.

Le Pradet Mag : *Peut-on affirmer néanmoins que le seul impact à la mise en application de ce texte soit de nature financière ?*

Hervé Stassinos : Non bien sûr. L'aspect financier du problème est certes très important quand on sait à quel point les dispositions législatives accablent la gestion de notre commune puisque, entre la baisse massive de la D.G.F. et la pénalité induite par la Loi S.R.U., cela représente au Pradet près de 10 millions d'euros de moins à injecter en investissement dans les infrastructures (réseaux et services publics) sur la durée d'un mandat municipal. 10 millions d'euros, c'est le prix d'une école !

Pour autant, il n'y a pas que l'impact financier. D'autres problèmes sont directement ou indirectement induits par cette situation. D'ordre environnemental notamment avec l'imperméabilisation des sols et les conséquences écologiques catastrophiques qu'on imagine sans peine.





Et puis, cela pose la question essentielle de la bonne gestion de nos territoires. S'agit-il pour nous de privilégier le mieux-vivre des Pradétans en renforçant l'attractivité économique, touristique et environnementale de notre ville ou, au contraire, de courber docilement l'échine devant les injonctions de Paris, quitte à défigurer à jamais notre commune et notre patrimoine ?!!

Force est de constater, qu'en l'état, cette politique du logement est un échec et qu'elle impacte en premier lieu les Pradétans eux-mêmes, notamment tous ceux qui auraient besoin d'être logés sur la commune. Or, c'est la Préfecture qui gère désormais les quotas d'attribution des logements sociaux de la commune.

Le Pradet Mag : *Donc, au-delà des seuls termes de la Loi, il s'agirait aussi d'une tentative de reprise en main, d'une recentralisation masquée de la part de l'État à l'encontre d'une collectivité territoriale ?*

Valérie Rialland : C'est une recentralisation bien sûr. Les préemptions de terrain, les attributions de logements et, potentiellement, les permis de construire sont désormais aux mains de l'État ! Et pour quel résultat ? C'est la lutte du pot de terre contre le pot de fer, un bras de fer entre les communes et l'État, qui se concrétise in fine



Conséquences de l'article 55 de la Loi S.R.U. sur le Pradet

Quelques données et chiffres...

Nombre d'habitants du Pradet (source RGP de 2017) :

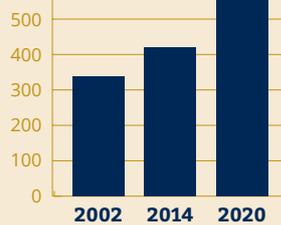
10 249

Restant à construire pour respecter la règle des 25 % de logements :

1 200*

(*) Sur la période triennale 2017-2019 pour rentrer dans les 25 %, il aurait fallu réaliser 247 logements sociaux. Sachant que, même en cas d'affectation au social de la moitié du parc immobilier réalisé annuellement au Pradet, on reste très en-deçà de l'objectif fixé par la loi.

Évolution du parc social au Pradet :

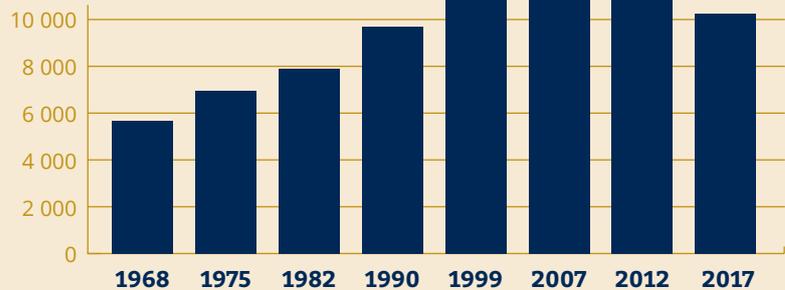


Montant de la pénalité pour non-respect des termes de la loi :

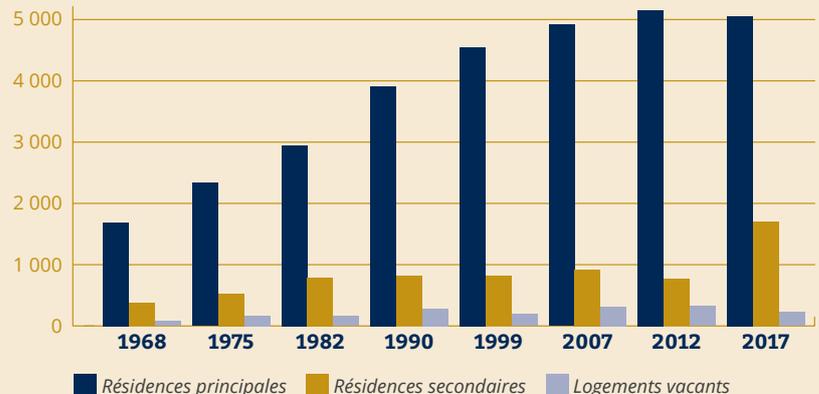
320 000 €**

(**) La pénalité peut aller jusqu'à 5 fois le prélèvement initial dû par les communes qui ne respectent pas leurs objectifs triennaux de production de logements sociaux, sachant que le seuil plafonnant les pénalités peut passer de 5 à 7,5 % des dépenses de fonctionnement de la commune en fonction du revenu fiscal moyen de ses habitants.

Évolution de la population



Évolution du nombre de logements par catégorie (INSEE - RGP)





par l'impossibilité d'initier et de développer des projets, tel celui au Pradet du parking en centre-ville. L'échec de cette politique est patent. En témoignent les nombreuses interventions des élus locaux sur le sujet, qui n'ont rencontré jusqu'ici que le mépris du gouvernement.

Le Pradet Mag : *Quels correctifs serait-il souhaitable d'apporter à la Loi S.R.U. pour qu'elle devienne applicable ? En fait, est-on en mesure, en l'état, de l'amender ou faut-il, à votre avis, la refondre complètement ?*

Hervé Stassinis : Il faudrait mettre en place des stratégies réalistes pour le logement en accord avec les territoires. Soit

à l'échelle de la Métropole, soit à l'échelon municipal. Il faudrait aussi mettre un terme aux pénalités et cesser de prélever l'impôt S.R.U. qui met en péril les finances et la gestion communales. Il faudrait enfin, surtout et avant tout, redonner aux maires le pouvoir d'attribution des logements de leur commune. Cela nous permettrait, au Pradet, de donner la priorité aux Pradétans et, de la sorte, leur rendre un droit fondamental : celui de pouvoir se loger chez eux !

Éléments lexicaux

Loi S.R.U. (loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000) : loi qui modifie en profondeur le code de l'urbanisme. Ce texte aborde 3 thèmes principaux :

- L'urbanisme. Le P.L.U. remplace désormais le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.). Il présente le projet d'aménagement et de développement durable de la commune. Il est encadré par le S.CO.T.
- L'habitat. L'article 55 de la loi impose des quotas de logements sociaux aux communes.
- Les déplacements urbains.

Article 55 de la loi S.R.U. : il vise à assurer une répartition équilibrée du parc social sur l'ensemble du territoire dans un objectif de mixité sociale et d'apporter des réponses aux besoins des ménages modestes qui s'expriment en tout point du territoire. Pour répondre à cette exigence de mixité, cet article oblige certaines communes appartenant à des territoires bien intégrés et de taille suffisante pour mener une politique locale de l'habitat dynamique et volontaire, à disposer d'un nombre minimum de logements sociaux, proportionnel à leur parc résidentiel.

En application de la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013, les obligations de construction de logements sociaux ont été renforcées. Les communes de plus de 3 500 habitants (1 500 habitants dans l'agglomération parisienne) appartenant à des agglomérations ou intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants doivent ainsi disposer de 25 % de logement social, en regard des résidences principales, d'ici 2025.

Carence : Une commune qui n'a pas atteint ses objectifs triennaux de rattrapage en matière de logements sociaux au titre de la loi S.R.U. peut

être déclarée par le préfet en état de carence, en application duquel le préfet peut prendre des sanctions envers la commune.

D.A.L.O. (Droit au Logement Opposable) : ce droit a été instauré par la loi du 5 mars 2007. Il vise à garantir le droit à un logement décent et indépendant à toute personne qui n'est pas en mesure d'y accéder par ses propres moyens ou de s'y maintenir. Toute personne éligible au D.A.L.O est en capacité de demander le bénéfice de ce droit.

D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement) : instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales pour la première fois en 1979. Son montant est établi selon un mode de prélèvement et de répartition fixé chaque année par la loi de finances.

D.P.U. (Droit de préemption urbain) : parmi les outils fonciers à la disposition des collectivités locales, le droit de préemption urbain permet à une commune de se porter acquéreur d'un bien immobilier mis à la vente par un particulier à la place de l'acquéreur initial et même de modifier le régime de la vente.

Une circulaire publiée le 28 mars 2012 précise les modalités du transfert de l'exercice du droit de préemption aux préfets dans les communes qui ne remplissent pas les obligations de la loi SRU en matière de réalisation de logements sociaux. Elle détaille aussi les conditions de délégation de ce droit aux établissements publics fonciers d'État, aux sociétés d'économie mixte ou aux organismes HLM.

Loi A.L.U.R. (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) : vise l'amélioration de l'accès au droit au logement. Elle est connue sous le nom de loi Duflot II, et porte l'appellation officielle de loi n° 2014-336 du 24 mars 2014. C'est

un texte visant à atteindre quatre objectifs, à savoir :

- L'amélioration de l'accès au droit de logement décent, la protection des populations vulnérables et le développement de l'offre de logements ;
- L'équilibre en ce qui concerne les relations entre professionnels de l'immobilier, propriétaires et locataires ;
- La régulation du marché immobilier du pays avec encadrement des pratiques jugées abusives ;
- Le développement de la transparence et de l'innovation.

Objectifs de rattrapage & bilan triennal :

un nombre minimal de logements sociaux à financer ou à mettre en service est imposé à chaque commune en vue d'atteindre l'objectif légal fixé à l'échéance de 2025. À cet effet, un bilan d'étape est dressé à l'issue de trois ans pour vérifier que la commune a mis tous les moyens en œuvre pour atteindre l'objectif final.

P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) : document destiné à définir plus simplement la destination générale des sols que ne le faisait le plan d'occupation des sols (P.O.S). Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.) contient les mêmes éléments élaborés à une échelle supra communale.

S.CO.T. (Schéma de Cohérence Territoriale) : document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles, notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.

Soutien à nos commerçants



Lors du premier confinement, la Ville en collaboration avec les commerçants pradétans avait édité une plaquette « Le Pradet se mobilise ». Ce petit vade-mecum recensait tous les commerces ouverts avec vente sur place ou en livraison. Dans le contexte de ce second confinement, il est apparu tout aussi essentiel d'accompagner les commerces de proximité pour leur permettre de maintenir leur activité pendant la crise.

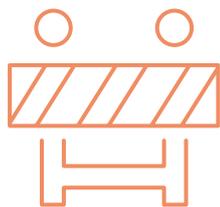
C'est dans cette optique que la Ville du Pradet a décidé de mettre en place une aide à la digitalisation pour permettre aux commerçants, artisans et restaurateurs de la commune de se doter des outils nécessaires pour adapter leurs services et développer leur communication en ligne. Elle s'adresse à une cinquantaine d'établissements commerciaux pradétans et vise à les accompagner dans la mise en place et/ou le développement de leur stratégie digitale. L'objectif est de pérenniser l'activité de ces établissements dans un

contexte de crise et de permettre aux commerçants d'optimiser leurs outils numériques.

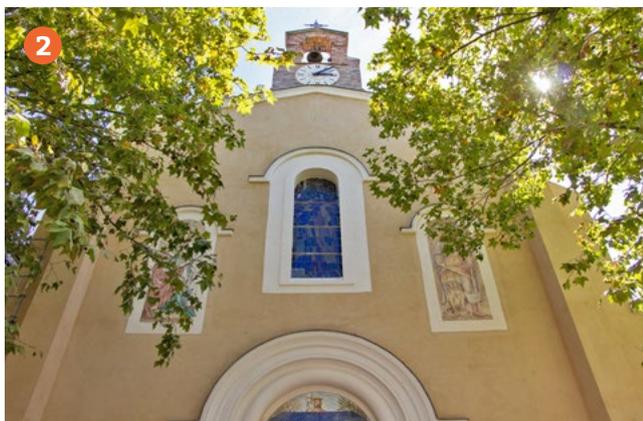
Cette action se concrétise par des formations adaptées aux besoins de chacun en fonction de ses produits et services, volumes de vente, surface numérique souhaitée (utilisation des réseaux sociaux, création d'un site internet, développement du « Click and Collect », etc.). Les sessions sont proposées sous forme de demi-journées de coaching et sont offertes par la Ville.

Plus de 25 commerçants ont d'ores et déjà répondu à cette invitation.

Les commerçants et artisans pradétans qui souhaitent bénéficier durant le mois de décembre de cette aide sont invités à prendre contact avec le Cabinet du Maire par mail à cabinet-elus@le-pradet.fr ou par téléphone au **04 94 08 69 72**.



Les travaux en bref...



1 Au chevet du patrimoine avec la rénovation de l'église

La rénovation de l'église Saint-Raymond se poursuit et devrait arriver à terme d'ici la fin du mois de décembre. Après le ravalement de la façade, les travaux continuent avec la mise aux normes de l'électricité, la réfection de la ventilation et des réparations de plomberie.

 **Montant des travaux:** 454 000 € TTC

Subventions: Région : 105 000 € TTC

Département : 140 000 € TTC

2 Cimetière de l'Esquirol

Pour répondre à ses besoins en inhumation la commune a procédé à l'extension du cimetière de l'Esquirol sur une parcelle contiguë. Des caveaux 2, 4 et 6 places ont été construits. Les services municipaux ont également réaménagé le jardin du souvenir ainsi que le puits de dispersion des cendres. De plus, 48 nouvelles cases ont été ajoutées au columbarium et un ossuaire a été créé.



3 Installation de panneaux photovoltaïques

Dans le cadre de la politique énergétique de la commune, 125 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés sur le toit du préau de l'école maternelle Charles Sandro. L'installation produira 23,7kWh qui seront autoconsommés par l'ensemble des bâtiments du groupe scolaire, ce qui permettra de réduire la facture électrique du site de près de 40%. En 2021 la commune lancera un grand projet d'autoconsommation collective entre ses bâtiments communaux et ceux de la métropole TPM.

Montant des travaux: 96 990 € TTC

4 Boîte aux lettres des associations

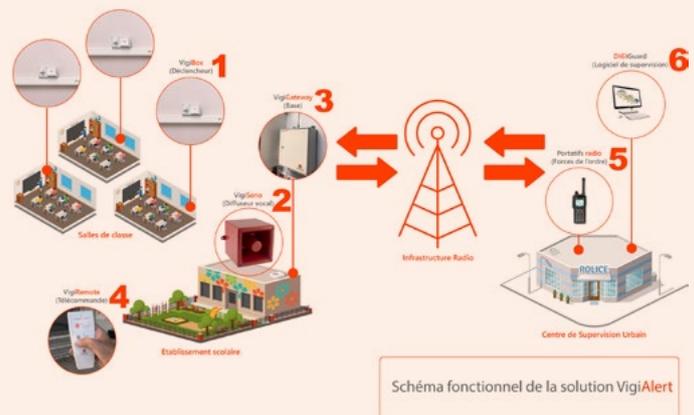
La Ville a installé de nouvelles boîtes à lettres associatives sur le parvis de l'Espace des Arts. Les associations bénéficiant de ces nouveaux équipements ont été contactées directement pour la mise en service. Si vous avez une question vous pouvez contacter le Service Associations au 04 94 08 85 20.

5 Bois de Courbebaïsse

Dans un souci de sécurisation et d'harmonisation avec le mur du parking Guiol, la clôture située le long de la rue Joseph Lantrua fait l'objet d'une rénovation complète. Le mur de soutènement sera intégralement rénové et une nouvelle clôture en fer forgé sera mise en place.

Sûreté des groupes scolaires, de la crèche et du centre aéré

Mise en place d'un dispositif d'alerte intrusion dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (P.P.M.S.)



Afin de répondre au mieux à ce dispositif, la commune a choisi le système VIGIALERT. Celui-ci se compose de **boîtiers d'alerte** disposés dans les salles de classe ainsi que de **diffuseurs vocaux**. Les boîtiers intègrent un déclencheur manuel et des moyens d'alerte visuels et sonores. Un **coffret** installé dans chaque établissement supervise tous ces éléments par liaison sans-fil sécurisée et échange avec le réseau radio du Centre de Supervision Urbain. Des **télécommandes** permettent enfin de déclencher l'alerte en tout lieu et de faire pratiquer à tous les concernés des exercices de confinement ou d'évacuation.

- **Alerte par l'école.** Une pression sur le bouton d'un boîtier de l'une des salles lance l'alerte et déclenche tous les boîtiers d'alerte ainsi que les diffuseurs vocaux installés dans l'école. Il déclenche également le coffret de transmission qui émet l'alerte via le réseau radio aux postes informatiques équipés et aux postes radio prédéfinis.

- **Alerte par la Police Municipale.** Le déclenchement peut se faire depuis n'importe quel poste radio autorisé (Police Municipale) ou poste informatique équipé. Le coffret de l'école reçoit l'alerte via le réseau. Il la transmet aux boîtiers d'alerte et aux diffuseurs vocaux installés au sein de l'école

Montant des travaux: 134 856 € TTC

Avec « Ici commence la mer », adoptez des gestes simples pour préserver l'eau



Dans le cadre de sa politique environnementale, la Ville du Pradet poursuit son engagement en faveur de la qualité des eaux en installant, devant les grilles de récupération des eaux pluviales, une annotation « Ici commence la mer, ne rien jeter ! ». Un moyen très explicite de rappeler que les déchets jetés près des avaloirs d'eaux pluviales finissent directement dans la mer ! Les avaloirs d'eaux pluviales ne sont pas des poubelles.

Contrairement aux idées reçues, les grilles d'avaloirs ne sont pas des bouches d'égout. Elles sont raccordées aux réseaux d'eaux pluviales qui rejoignent directement les rivières puis la mer. Ainsi, les déchets (mégots, déjections animales, solvants, peintures et autres déchets plastiques) jetés près des avaloirs d'eaux pluviales filent

directement à la mer sans être traités en station d'épuration. De nombreuses personnes pensent que c'est le tout-à-l'égout (eaux usées des cuisines, salles d'eau, WC, etc.) alors qu'il s'agit du pluvial (toitures, routes, parkings, etc.) qui transite directement vers la mer via un réseau de canalisations.

Un seul mégot pollue jusqu'à 500 litres d'eau de mer !

Rappelons que les conséquences sur la qualité des eaux et sur ses usages (baignade, conchyliculture et pêche à pied) peuvent être importantes.

N'oubliez pas que près de 80 % des déchets retrouvés en mer sont d'origine terrestre !

Lutte contre la Caulerpa taxifolia



Hervé Stassinis, maire du Pradet, et Jean-Marc Illich, conseiller municipal en charge du littoral et de la transition écologique, ont procédé le 19 octobre au lancement de la campagne 2020 de lutte contre l'algue invasive, *Caulerpa taxifolia*. Les opérations de prospection et de préservation de la Baie de la Garonne se sont déroulées du 19 au 23 octobre avec le soutien de la Ville, en partenariat avec le Parc National de Port-Cros et la participation du Centre de plongée des Oursinières, des associations Telo Sub et Naturoscope épaulés par de nombreux bénévoles.

Il convient de rappeler que cette initiative écologique visant à la préservation de notre écosystème sous-marin a été initiée par la Ville du Pradet, il y a une quinzaine d'années et que les plongées entreprises dans le cadre de cette campagne annuelle permettent non seulement de prévenir la colonisation de la baie de la Garonne par la *Caulerpa taxifolia*, mais également de recenser la biodiversité très riche dans cette partie du littoral pradétan. Tous les bénévoles de bonne volonté sont évidemment les bienvenus dans cette démarche écocitoyenne.

Contact : Service Environnement 06 22 80 35 71

Battues aux sangliers dans la Colle Noire

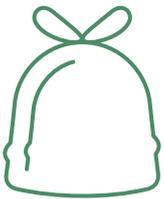
En partenariat avec le Conservatoire du littoral et la Métropole TPM, respectivement propriétaire et gestionnaire du site, l'Association de Chasse du Pradet organise des battues aux sangliers dans le massif de la Colle Noire d'octobre à février. En effet, la pression de chasse exercée sur cette espèce nuisible, contribue à diminuer les dégâts que peuvent générer les sangliers dans les jardins privés ou dans les cultures.

Voici le planning prévisionnel des battues pour la saison 2020/2021 :

- mardi 15 décembre 2020
- samedis 9 et 23 janvier 2021
- mardi 2 et samedi 13 février 2021

Des dates supplémentaires, notamment en semaine, sont susceptibles d'être ajoutées en cours d'année en fonction des besoins. Par ailleurs, la pratique de la chasse de loisir étant suspendue pendant les périodes de confinement, certaines dates peuvent être annulées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Pour toute demande ou complément d'information spécifique, veuillez prendre contact avec le service Environnement au 04 94 08 69 64 ou par mail à l'adresse environnement@le-pradet.fr



Quand on sème pour demain et pour toujours, la nature dit merci !



Le 11 octobre dernier, l'association « On sème pour demain » a organisé, avec le soutien de la Ville, une grande collecte de déchets sauvages le long de la voie cyclable qui traverse la ville et aux abords de l'Espace Nature Départemental du Plan. Le but : sensibiliser les Pradétans sur la nécessité de ne pas jeter leurs déchets au sol, même en ville le long des routes. Selon une enquête Ipsos de juillet 2020, près d'un Français sur trois jette encore ses déchets par la fenêtre de sa voiture. Pas moins de 600 kg ont été récupérés !!!

« On sème pour demain », une nouvelle association pradétane

Depuis le mois d'août, une nouvelle association est née au Pradet : « On sème pour demain ». Une association écoresponsable dont l'objectif est de réaliser des initiatives positives, solidaires et environnementales. « Demain commence maintenant » c'est la devise de 3 Pradétanes, Nadine, Magali et

Lætitia, qui se sont aperçues qu'elles partageaient une même envie, un même projet : mettre la main à la pâte afin de préserver l'environnement, réintégrer la nature dans notre quotidien et mettre en avant la solidarité. « Plutôt que de nous plaindre face au manque de solidarité ou face à la pollution croissante à laquelle nous sommes confrontés (ne serait-ce que par la présence des masques qu'on retrouve tous les jours sur le sol), nous avons décidé de passer à l'action. Nous bénéficions d'un merveilleux cadre de vie entre collines, mer et campagne. Nous nous devons de le protéger. »

Leur objectif : créer un véritable collectif de bonnes volontés, où chacun est le bienvenu pour participer à des actions de préservation de la nature. « En mutualisant nos énergies nous aurons plus d'impact ».

Pour y parvenir, elles prévoient plusieurs actions :

- Des actions « dans la nature » comme le ramassage de déchets sauvages sur les plages, en forêt ou dans la campagne, la réalisation de plantations participatives pour ramener la nature en ville.
- Des actions de sensibilisation lors d'événements auprès du public de tout âge.
- Des ateliers « récup » de recyclage ou « zéro déchet » (par exemple création de cosmétiques et de produits pour la maison).

Retrouvez toute l'actualité de l'association sur Facebook et Instagram. Vous pourrez également la contacter par mail à onsemepourdemain@gmail.com.



Lutter contre les nuisances provoquées par les sangliers

Je ne nourris pas les sangliers

Le sanglier est une espèce sauvage de grand gibier. Le nourrissage et la distribution d'aliments de complément peuvent avoir des conséquences négatives sur la santé et le comportement de l'animal. Une alimentation qui relève d'une consommation de complément alimentaire pour chien ou chat.

En outre, cette pratique contribue à singulariser l'homme et l'animal de la biodiversité. Ce qui entraîne des problèmes de santé et de sécurité, notamment en matière de gestion des déchets et de gestion agricole, notamment de la vigne. C'est pourquoi, elle est susceptible de transmettre de graves maladies aux hommes.

Je débroussaie régulièrement mon terrain

Le débroussaillage régulier permet d'éviter la colonisation de zones vulgaires par les sangliers. Il est impératif de cultiver correctement dans le cadre des obligations légales de débroussaillage. A titre préventif, il est recommandé de débroussailler au printemps et à l'automne. L'entretien régulier du terrain est un geste simple, mais qui contribue à l'équilibre de l'écosystème.

Je protège ma propriété

Il ne s'agit pas d'être dans une zone à risque, si elle est correctement entretenue, elle est protégée. Il est recommandé de mettre en place des mesures de protection, notamment des clôtures et des dispositifs de dissuasion.

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var
www.var.gouv.fr

Les nuisances provoquées par les sangliers : les bons gestes pour s'en prémunir

La Commune du Pradet, à l'instar de nombreuses autres communes varoises, est impactée par les problèmes aigus causés par la prolifération des sangliers en matière de sécurité publique (risques de collisions sur les routes), de santé publique, de dégâts occasionnés à l'agriculture mais aussi aux jardins des particuliers. Plusieurs leviers d'action existent et doivent être mis en œuvre pour combattre et réduire les nuisances occasionnées par ces sangliers, notamment en zones urbaine et périurbaine. **La Préfecture du Var a donc mis en ligne sur son site Internet une plaquette** destinée à tout un chacun afin de lutter contre ce phénomène. **Plus d'infos sur www.var.gouv.fr**



Budget participatif : une 3^e édition résolument verte



Après la réunion publique organisée en septembre à l'Espace des Arts, où les 11 idées retenues selon les critères définis par la ville, ont pu être présentées par leurs auteurs, les Pradétans se sont exprimés par vote pour donner leurs préférences. Le 7 octobre, Hervé Stassinos, Maire du Pradet et Cédric Giner, conseiller municipal correspondant des CIL et délégué à la participation citoyenne, ont annoncé les résultats de cette consultation au cours d'une cérémonie de présentation des lauréats. Avec 4 projets tournés vers l'environnement, l'édition 2020 affiche sans surprise l'intérêt grandissant des Pradétans pour l'écologie.

Pour mémoire, en quelques chiffres, le budget participatif 2020 c'est 45 idées proposées par les Pradétans, dont 11 retenues selon les critères de faisabilité. Dans

ce cadre, 492 votants se sont exprimés et 6 projets ont été retenus.

Les lauréats

- C'est le dossier défendu par Emeric Laveix qui, avec 472 votes, arrive en tête. Son projet de **planter 100 arbres dans toute la ville**, verdifier les rues, les trottoirs et les quartiers, obtient un budget de 30 000 €.
- 2^e projet : celui de Josyane Foin (431 votes). Il consiste à **installer des nichoirs à chauve-souris et hirondelles**, grandes dévoreuses de moustiques et insecticides on ne peut plus naturels. Il obtient une dotation de 2 000 €.
- 3^e projet : Benoît Martinez (416 voix) obtient un budget de 30 000 € pour son projet d'**équipement des éclairages publics de capteurs de présence** (piétons ou voitures), aux fins de baisser leur intensité lumineuse à 10 ou 20 % lorsqu'il n'y a personne et les faire remonter à 100 % en cas de détection de mouvements.
- 4^e projet, avec 209 votes, Lydie Riudavets va pouvoir concrétiser son projet d'installation d'**un robinet d'eau potable**, s'actionnant par pression de la main ou du pied, à proximité de l'espace des jeux pour enfants du **Parc Cravéro**. Budget alloué : 10 000 €.



- 5^e projet : l'idée de Martin Valverde a recueilli quant à elle 202 suffrages. Il reçoit une dotation de 60 000 € pour son projet d'**éclairage et de végétalisation du parking de la Garonne** par des plantes méditerranéennes supportant le vent et les embruns.
- 6^e projet : avec 191 voix, celui de Claire Martinez reçoit un budget de 30 000 € pour son idée : **créer un espace d'escalade en blocs en plein air** accessible à toutes les catégories de grimpeurs, y compris les débutants.

Rafrâichir nos rues

Emeric Laveix, lauréat de cette édition du Budget Participatif, raconte comment lui est venue son idée : « Un jour d'été, sur mon scooter, j'ai eu très chaud. Trop chaud. Et, lorsque je suis passé dans la rue Jean Jaurès à l'ombre des platanes, j'ai été surpris par la fraîcheur... j'ai même eu un peu froid ! C'est pourquoi, je me suis dit, voilà l'idée : plantons des arbres dans notre belle ville pour la rafraîchir ».

Emeric se passionne pour le mieux vivre dans les villes. Il en a même fait son emploi puisqu'il conçoit des projets pour la ville de demain.



La Nature et le Plan ont désormais leur Maison et leur Parc



L'Espace Nature départemental et la Maison départementale de la Nature du Plan ont été inaugurés le 19 septembre dernier lors des Journées du Patrimoine.



Le Président du Conseil Départemental, Marc Giraud, était entouré de Jean-Louis Masson, maire de La Garde et d'Hervé Stassinios, maire du Pradet, pour couper le ruban symbolique et officialiser l'ouverture au public de ce magnifique ensemble, unique dans la Région et, sans doute, bien au-delà ! La manifestation fut rythmée par des visites commentées et fut l'opportunité d'une rencontre tant avec les membres du Personnel du Parc qu'avec l'architecte de la Maison départementale de la Nature, Yves Perret. Celui-ci a pu faire part à ces hôtes de marque des intentions qui l'ont amené à imaginer ce bâtiment, conçu pour mettre en résonance Nature et Architecture.

Deux journées de découverte

Tout au long du week-end diverses activités gratuites ont été proposées au public l'invitant à découvrir toute la richesse de cet espace naturel sensible classé Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique : ses plans d'eau, ses prairies, ses rivières, sa forêt, ses jardins thématiques...

Des médiateurs Nature et des gestionnaires des espaces naturels du Département ont animé visites et ateliers thématiques pour faire découvrir à tous, de façon scientifique, ludique et même artistique, la biodiversité exceptionnelle du site, la conception originale de l'aménagement de son espace et l'histoire de sa réalisation.



Plan du parc



Gare de La Garde

La Foux P

La Bouilla P

Maison départementale de la nature du Plan

Avenue du 14 Juillet 1789 - RD86

La grande jumelle

La petite jumelle

Jeux d'enfants

La grande roselière

Jardins thématiques et ludiques

Jardins familiaux

Arboretum

Le nouvel Eygoutier

La Planquette

L'Eygoutier

La Frénaie



Commune de La Garde

Vieux Chemin de Hyères

Vergers

Chemin de la Foux

Vergers

Golf

L'Eygoutier

-  Sentiers
-  Piste cavalière
-  Cours d'eau
-  Secteur interdit aux chiens même tenus en laisse
-  Repère sécurité : point de localisation pour les secours en cas de besoin
-  Aire de stationnement
-  Table de Pique-nique
-  Éolienne
-  Espace boisé et forestier
-  Prairie
-  Propriété privée
-  Voie ferrée
-  Routes
-  Piste cyclable

100 Mètres





Une conception unique de 135 hectares et 16 kilomètres de sentiers



L'Espace Nature départemental du Plan situé sur les communes de La Garde et du Pradet, s'étend sur 135 hectares et abrite une biodiversité remarquable. Il a été acquis, protégé et aménagé par le Département du Var au titre de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles.

Le Parc peut se parcourir en visite libre, à pied, à vélo grâce à un réseau de 16 km de sentiers jalonnés de lutrins pédagogiques. Les cavaliers disposent quant à eux d'un itinéraire dédié de 2,5 km.

Les équipements installés dans les jardins thématiques permettent de découvrir différents thèmes (la botanique, la géologie, l'eau, la petite faune du sol...) de façon ludique.

Par ailleurs, des sorties nature sont proposées au cours des différentes saisons pour permettre aux visiteurs de découvrir plus précisément les richesses du site, ses ambiances, ses points de vue et ses jardins.

Des ateliers nature sont également organisés pour permettre à tous de mieux connaître et de préserver l'environnement (observation de la faune et de la flore, reconnaissance des empreintes, expériences diverses, permaculture, etc.).

Une maison pour la Nature

Au cœur de cet espace, la Maison Départementale de la nature du Plan est un lieu

de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable qui propose une offre variée d'animations gratuites et ouvertes à tous (conférences, expositions, stages et ateliers...).

D'une surface de 600 m² et construite à 3,5 m du sol sur pilotis, dans le respect de la zone d'expansion de crue (ZEC) et pour parer aux inondations annuelles qui affectent le Plan, cette réalisation architecturale écoresponsable s'inscrit résolument dans la modernité. Tout en se fondant dans un environnement naturel d'exception, elle offre une vue imprenable sur le Parc.

Ses murs sont faits de chanvre, les bois européens utilisés pour sa construction sont issus de forêts gérées durablement, le chauffage fonctionne grâce à la géothermie, l'électricité est alimentée par des panneaux solaires et son toit végétalisé, véritable prouesse technique, suit les courbes de son architecture.



L'ESPACE NATURE QU'EST-CE QUE C'EST ?

- **135 hectares** sur les communes de La Garde et du Pradet (au sein d'un périmètre de préemption au titre des ENS de 225 ha).
- **650 places de stationnement** grâce aux parkings de La Bouilla, de La Foux et Sud-Ouest.
- **25 millions d'euros d'investissement** (dont 3 millions pris en charge par l'Agence de l'eau et 3 millions par l'Union Européenne).
- **15 espèces végétales** protégées, **200 espèces d'oiseaux** recensées.
- Un arboretum d'1 hectare.
- **16 km de sentiers** piétonniers, **2,5 km de pistes équestres** et des pistes cyclables en connexion avec la piste cyclable du littoral et accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- **55 parcelles** dédiées aux jardins familiaux, des jardins pédagogiques.
- **Des aires de jeux et de fitness.**
- **Une tour d'observation** haute de 13 mètres et un théâtre de verdure avec un spot de graffs.

Pass-Santé jeunes

La Région Sud accompagne les jeunes de moins de 26 ans dans leur parcours de santé. Le Pass-Santé Jeunes permet d'accéder gratuitement à un ensemble de prestations chez les professionnels de santé.

Qui peut en bénéficier ?

Les jeunes filles et garçons de moins de 26 ans inscrits dans un lycée, dans un centre de formation d'apprentis (CFA), dans un établissement de formation sanitaire et sociale, dans un établissement d'enseignement supérieur, dans une mission locale, à Pôle Emploi, ou bien en stage de formation professionnelle, en contrat de professionnalisation, en contrat Emploi d'avenir, ou encore au service civique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Comment utiliser le chéquier PASS Santé Jeunes ?

Les coupons sont des moyens de paiement pour toute prestation de santé relevant du chéquier PASS Santé Jeunes. Ceci dispense de présenter la carte Vitale et la carte mutuelle.

Avant toute utilisation du chéquier PASS Santé Jeunes, il faut s'assurer que le professionnel de santé accepte les coupons pour le paiement de la prestation médicale. Pour toute information concernant le PASS Santé Jeunes, les jeunes peuvent se rendre au service sport et jeunesse de la ville et accéder à un poste informatique pour consulter le site de la Région et télécharger le formulaire d'inscription afin de recevoir

chez le chéquier. S'ils le souhaitent, ils seront accompagnés pour remplir le formulaire.



Service sport et jeunesse de la Ville du Pradet

34, rue du Pensionnat
Tél. 04 94 14 07 27 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Contact Région Sud : 04 88 73 80 00
ou pass-sante@info-maregionsud.fr



Nouveau commerçant

Conseiller en gestion patrimoniale et Conseiller en Investissement Financier, Damien vous apportera conseils et solutions pour mettre en place et/ou développer une stratégie patrimoniale avec une approche pédagogique et par objectifs sur des sujets aussi variés tels que la constitution et/ou le développement d'un patrimoine immobilier, l'optimisation de placement financier, la réduction de la pression fiscale, la préparation de la retraite ou de la succession. N'hésitez pas à le contacter pour bénéficier d'un bilan patrimonial gratuit ou obtenir des renseignements. RDV possible en visio ou en physique en respectant les gestes barrières.

Plus d'informations :

Tel : 07 67 73 54 60

Email : damien.najarian@ethiconsult.com

Zones de protection renforcée en mer : le Parc national de Port-Cros ouvre la concertation



En dépit des difficultés liées au confinement, le Parc national de Port-Cros ouvre une vaste concertation d'une année avec les acteurs de son territoire marin. Marins pêcheurs, professionnels du tourisme, des sports côtiers et de la plongée, associations d'usagers, représentants des services de l'État et des collectivités... tous sont invités à identifier les zones de forte protection de la biodiversité dans l'Aire maritime adjacente, espace marin de 123 000 ha. Le résultat permettra de protéger l'environnement et valoriser le potentiel de l'économie bleue en prévenant les conflits d'usages.

Si les cœurs marins du Parc national situés dans les 600 m autour des deux îles de Port-Cros et Porquerolles font, depuis des décennies, l'objet de toutes les attentions, il n'en n'est pas de même pour ce que l'on nomme l'aire maritime adjacente ou AMA. Ce territoire (ou faut-il parler de « meritoire » comme le disent certains

géographes) occupe 123 000 ha, dont les limites d'ouest en est vont de La Garde à Ramatuelle.

Du fait d'une intégration relativement récente au périmètre étendu du Parc national (2012) ce vaste espace est encore peu protégé et sa pauvreté en espèces comparée aux cœurs marins est criante.

Parc national de Port-Cros

Mobile : +33 (0)7 64 46 37 85

adeline.adam@portcros-parcnational.fr



SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS SANITAIRES



Faire vivre la Culture au Pradet...

La saison culturelle se poursuit à l'Espace des Arts avec une programmation toujours plus riche et surprenante : laissez libre cours à vos émotions pour passer de 2020 à 2021 et reprenez le chemin des planches.

La convivialité – La faute de l'orthographe

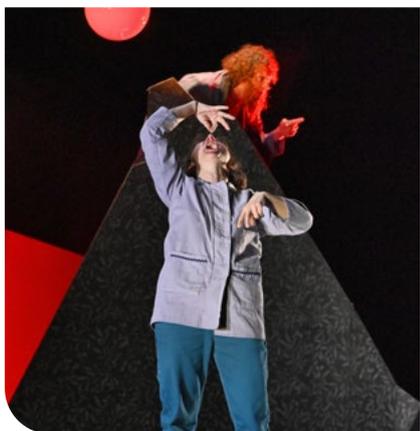


Conférence-spectacle pop et iconoclaste sur l'invariabilité du participe passé des verbes qui utilisent l'auxiliaire avoir en fonction de la position du complément dans la phrase... Vu comme ça, comment croire que cette dernière date de l'année cache un spectacle à l'humour érudit, dédramatisant le débat autour de la linguistique sur fond d'orthographe.

Le **17 décembre**, la Compagnie « Chantal & Bernadette » vous fera découvrir le réel potentiel comique de l'Académie Française, avec le spectacle « La Convivialité – la faute de l'orthographe ».

Horaire indéterminée (selon couvre-feu).

L'Absolu



Pour débiter l'année 2021, et ses promesses de renouveau, la saison culturelle

du Pradet emmène son public faire un nouveau tour de piste, le **vendredi 15 janvier** à 20h30 à l'espace Chapiteaux de la Seynes-sur-Mer, à l'occasion de la 4^e biennale internationale des arts du cirque, co-réalisée par le Pôle et le Liberté.

« L'Absolu », par la Compagnie « Les Choses de rien », réinvente l'acrobatie et les arts du cirque autour d'une chorégraphie aérienne poussant les corps à l'extrême, jouant avec les impressions visuelles, sensibles et émotives du spectateur. Entre prise de hauteur et poésie, on ressort de cette expérience chamboulée et époustouflée.

Le Petit Garçon qui avait mangé trop d'olives

Le **22 janvier**, le Pôle revient à l'Espace des arts à 19h30, pour une représentation théâtrale des "Compagnons de Pierre Ménard", avec « Le Petit Garçon qui avait mangé trop d'olives », en français et en langue des signes.

Mais, pourquoi en LSF ? Parce que « Le Petit Garçon qui avait mangé trop d'olives » est un petit garçon aux oreilles cassées. De ses souvenirs d'enfance, Isabelle Florido, directrice artistique, porteuse du projet et comédienne, a tiré ce conte miroir, plein d'émotions, où la langue des signes se découvre, comme un personnage à part entière.

Gaïa 2.0



Le **vendredi 29 janvier**, à 20h30, la Compagnie « Bakhus » prend ses quartiers à l'Espace des Arts pour une représentation

de Gaïa 2.0, création entre danse hip-hop et arts numériques.

Dix ans après la création de B-Gaïa en 2008, Gaïa 2.0 se place comme le deuxième volet de cette réflexion universelle.

Quelle est la place de l'humain dans un monde où les logiques productivistes et économiques prédominent sur des logiques humanistes ou écologiques ? La réponse à cette question implique de retracer l'aventure de cette "Humanité" pour mieux imaginer les défis qui nous attendent.



Le Grand Chut

Le **5 février** à 19h30, retour au théâtre pour « Le Grand Chut », par la Compagnie « La Boîte à sel » : lorsque les sons disparaissent de la surface de la Terre, la brigade acoustique mène l'enquête dans une comédie digne... d'un film noir. Du suspense, des mots, des sons, des boîtes à œufs et une machine fantastique viennent ponctuer ce polar sonore et fantastique. Le public, toutes générations confondues, entre dans le jeu, et accompagne les quatre comédiens de cette drôle de brigade lors d'une soirée hors du temps.

C'est bizarre l'écriture

Une plongée ludique dans l'univers iconoclaste, rageur, utopiste et poétique de l'écrivaine Christiane Rochefort (1917-1998). « C'est bizarre l'écriture » se présente comme un spectacle voguant en musique, en lecture et en jeu au fil de ses nombreux textes et réflexions sur l'écriture, ses romans et ses œuvres en prose poétique. Une traversée en images et en mouvement nous embarquant dans la singularité de cette vie et de cette œuvre, nous prouvant que l'écriture est bien un exercice physique. C'est aussi un voyage personnel et intime pour les deux interprètes qui racontent comment Christiane, amie de leurs mères, a habité leur enfance...

En partenariat avec l'association « Petite Lumière », la Ville du Pradet accueille cette représentation théâtrale d'après les écrits de Christiane Rochefort, le **vendredi 12 février** à 20h30.



Expositions

janvier et février 2021 - Galerie Crauéro

EXPOSITION JANVIER DU 14 AU 30 JANVIER 2021

Jean-Georges GIRAULT

Jean-Georges Girault a tranché entre la peinture et le dessin... Ce sera le dessin peint !

Un travail sur la vivacité des traits, le rythme de hachures pour tenter d'approcher la bonne vibration graphique et chromatique. C'est avec une écriture singulière, il met en scène de grands formats souvent assemblés en dytiques et triptyques...



Jean-Georges Girault

Birds on a wire

Départ pour la Scène Nationale de Châteauvallon, le **mercredi 10 février** à 20h30 pour le concert "Birds on a Wire" avec Rosemary Stanley et Dom La Nena.

Figures très libres du paysage musical français, Rosemary Standley et Dom La Nena s'associent dans « Birds on a Wire » pour interpréter en duo des reprises d'horizons multiples : Pink Floyd, Bob Dylan, Gilberto Gil ou encore Cat Stevens... Ce deuxième volet amène le duo – et le public – à effectuer un nouveau voyage musical riche en couleurs et en émotions.

Le Son d'Alex

Ultime date du trimestre pour Alex Jaffray, le **vendredi 19 février**. L'humoriste emporte son public dans une rétrospective musicale de votre propre vie. Personne ne peut passer au travers. Et avec seulement un sampler, « Alex » fait de votre soirée un pur moment de bonheur. Ce stand-up musical est son premier spectacle et, certainement, pas le dernier.

INFOS PRATIQUES

BILLETTERIE ESPACE DES ARTS

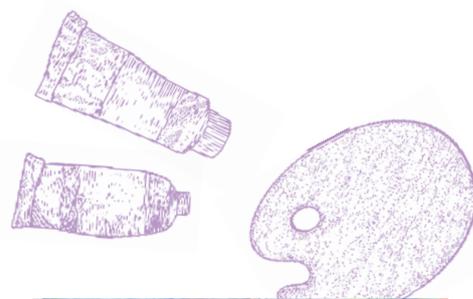
- En ligne www.le-pradet.fr
- Par téléphone **04 94 01 77 34**
- Sur place, à l'Espace des Arts :
Les lundis et mardis de 14h à 17h
Les mercredis, jeudis et vendredis de 9h à 12h

BILLETTERIE LE PÔLE

- En ligne www.le-pole.fr
- Par téléphone **0 800 083 224** (appel gratuit)
- Sur place, au PÔLE (Le Revest-les-Eaux) : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 18h

PARTENARIATS HORS LES MURS

- Réservations obligatoires au **04 94 01 77 34**. Tarifs à retrouver sur le site de la Ville.



François Egon

François EGON

Les Rivages varois et les métiers de la mer composent l'univers de François Egon. L'impression rendue par chaque scène marine et sa lumière laissent percevoir le mouvement, dans un monde où « l'Homme est une partie de la Nature ».



Michel Dufresne

EXPOSITION FÉVRIER DU 4 AU 27 FÉVRIER 2021

Michel DUFRESNE

Michel Dufresne a une longue carrière artistique de peintre qui allie modernité et héritage du passé.

Sa peinture, entre figuration et abstraction, graphismes et couleurs, aborde les thèmes du nu, du portrait, des fenêtres, de la musique et du monde végétal.

Renseignements au **04 94 04 69 79**
Portes ouvertes de 15 h à 19 h

LA VILLE DU PRADET

présente



NOËL

• AU PARC CRAVÉRO •

Découvrez l'univers féérique de Casse-Noisette

du 12 décembre
au 3 janvier





Invitation officielle à la magie de Noël

À PARTIR DU 12 DÉCEMBRE

Ce soir, c'est l'Assemblée Générale des lutins du Père Noël de la section du Pradet. La fin de l'année n'a jamais été aussi proche et pourtant les lutins, d'ordinaire si excités et si loquaces à l'idée de préparer les festivités de Noël, sont tristes. Et, c'est sans le moindre sourire que le plus vieux d'entre tous se lève et prend la parole.

« Mes amis, vous le savez tous, et vos mines graves en témoignent, nous vivons une époque difficile. Une époque où, par la faute d'un virus, la convivialité n'est plus de mise, car il faut à tout prix préserver la santé des plus anciens et des plus fragiles... »

À chaque nouvelle phrase du discours de l'orateur, l'air triste des lutins devient un peu plus triste encore.

« Bien sûr, cette année Noël sera différent, car chacun se doit de se protéger au mieux pour protéger les siens et les autres. Aussi, avec Monsieur le maire, avons-nous décidé d'annuler ~ pour cette année, rassurez-vous, pour cette année seulement! ~ toutes les animations et les spectacles prévus. Mais... »

Entendant leur aîné marquer une pause, les lutins lèvent la tête. Et, en voyant l'étincelle qui vient de poindre dans ses yeux, ils reprennent soudain espoir...

« ... Mais, nous avons convenu aussi que Noël devait garder toute sa magie

et que tous les Pradétans devaient pouvoir en profiter ! »

Voilà pourquoi au matin, les hôtes centenaires du Parc Cravéro, pourtant tous de haute futaie, de nobles essences et qui en ont vu d'autres, n'en croient pas leurs yeux et ne cessent de s'étonner du spectacle singulier qui leur est offert. À leur pied, toute une armée de sapins d'une étincelante blancheur ont formé une haie d'honneur et attendent, impeccablement dressés, votre arrivée.

Le Prince Casse-Noisette en personne est là aussi, prêt à guider les visiteurs de Noël, au détour des clairières et au long des allées, dans une promenade faite de rêves, de contes, de mystères et de gourmandise. Entre bonhommes en pain d'épices, sucres d'orge géants, soldats en uniforme chamarré, paysages enneigés... Jusqu'à la boîte à lettres du Père Noël, à l'ombre de l'immense sapin décoré de la Place, loin, très loin, jusqu'à l'iceberg qui a poussé dans le grand bassin où attend une famille d'ours blancs aimables et bienveillants...

La Féerie de Noël vous ouvrira ses portes dès le 12 décembre.

Vous en êtes les invités d'honneur!
(Dans le respect des gestes barrières et des mesures de sécurité sanitaire, bien sûr.)





◀ Challenge Maxime ▶

Organisée par le Club de Kayak du Pradet en souvenir de Maxime, un jeune kayakiste pradétan décédé prématurément du cancer, cette édition a réuni une cinquantaine d'embarcations venues de toute la région (kayaks, avirons, paddles, surfskis, pirogues). 600 € ont pu être ainsi récoltés et reversés à l'association GEFLUC pour la lutte contre le cancer. Notons également la présence de l'association « Explore et Préserve » qui a tenu un stand de sensibilisation à la protection de la Méditerranée.

Éco Trans bleue, une édition un peu particulière ▶

Cap-Garonne Organisation et l'Office municipal des Sports du Pradet ont organisé début septembre la désormais incontournable course nature annuelle : l'Éco Trans bleue. Une édition certes marquée par la situation sanitaire et l'obligation de porter un masque lors du départ et à l'arrivée. Mais, Les coureurs une fois parvenus sur des pistes aérées et des distances suffisantes entre eux, les concurrents ont pu ôter leur masque et respirer à plein poumon l'air des collines de notre Pitchoun Prat.



◀ Une fête des voisins quelque peu chamboulée

En raison du contexte sanitaire, la traditionnelle Fête des voisins, prévue initialement le 29 mai, a été reprogrammée au vendredi 18 septembre et s'est transformée en « Fête des voisins solidaires ».

Cet événement, organisé chaque année depuis 1999, vise à promouvoir l'entraide et la proximité, et c'est dans cette optique que les voisins de quelques quartiers ont tenu à se retrouver entre eux, mais bien sûr dans le respect des gestes barrières.



▲ Le rideau se lève... Pleins feux sur la nouvelle saison culturelle de l'Espace des Arts !

Après une trop longue absence, le public, présent le **25 septembre** dernier au lancement de la saison culturelle 2020/2021 de l'Espace des Arts, a fait connaissance avec « Les Ritournelles ». Ces drôles de dames ont montré toute leur délicatesse et communiqué à la salle leur enthousiasme dans une douce folie, et une invitation éclectique à la valse, au swing, à la cumbia et même au kazatchok. Bérénice Bonnal, adjointe déléguée à la Culture et aux Festivités, entourée des différents partenaires de la saison a présenté le programme qui enchantera la salle Francis Veber, tout au long de l'année à venir.

Compte tenu du contexte lié à la crise sanitaire et du reconfinement, certains des spectacles ont malheureusement dû être annulés. Nous espérons de tout cœur que les portes de l'Espace des Arts se rouvriront très vite.



◀ Journée Nationale d'hommage aux Harkis : reconnaissance, réparation et solidarité

Comme chaque année, le **25 septembre**, un hommage a été rendu aux Harkis et aux autres membres des formations supplétives ou assimilées qui ont servi la France de 1954 à 1962, lors de la guerre d'Algérie. À cette occasion, Jean-François Planes, adjoint délégué aux politiques de prévention et de sécurité, représentant le maire Hervé Stassinis, a rendu hommage à ces hommes de valeur et de courage. Des hommes qui n'ont pas hésité à sacrifier leur vie pour la France et qui, à leur arrivée en métropole, accompagnés de leur famille, ont connu les camps de transit, le déclassement, l'ostracisme et le racisme ambiant.

Le sport, vecteur de tolérance et de cohésion sociale ! ▶

Dans le cadre des activités périscolaires du temps méridien, les éducateurs sportifs municipaux ont mis en place un parcours de sensibilisation à la mobilité réduite pour les 6-10 ans.

Conçu de façon ludique, cet éveil permet aux enfants de faire l'expérience des difficultés quotidiennes vécues par les personnes à mobilité réduite ou malvoyantes.

Les enfants effectuent, seul ou à deux, des parcours semés d'embûches représentant les obstacles qui parsèment la vie de ceux qui souffrent d'un handicap : sol meuble ou irrégulier, petites surélévations du terrain, trottoirs, dévers, nids de poule, etc. Les enfants doivent également attraper des objets disposés à différentes hauteurs ou les déplacer sur une courte distance.

Les mêmes parcours à obstacles ainsi que les manipulations d'objets sont



reproduits à l'aveugle, les participants ayant été au préalable équipés d'un bandeau sur les yeux et étant guidés par un partenaire « voyant ».

À noter que cette activité sera également proposée durant les prochains stages sportifs.



◀ Stages sportifs d'automne

Juste avant le reconfinement, à l'occasion de vacances sportives automnales mais plutôt ensoleillées, une trentaine de jeunes Pradétans ont pu profiter du grand air. Une bouffée d'oxygène bienvenue par les temps qui courent !...



◀ Commémoration de l'Armistice de la Grande Guerre

Compte tenu de la situation au regard de la COVID 19, ce n'est qu'une petite délégation qui a entouré le maire Hervé Stassinos pour commémorer l'Armistice du 11 novembre 1918.

Une cérémonie d'autant plus particulière que 2020 est une année symbolique au plus haut point. Elle marque, en effet, le centième anniversaire du choix du Soldat inconnu, en 1920 et de son inhumation sous l'Arc-de-Triomphe. Le message de Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants, lu par le maire, en dressait un bref historique. 2020 est également l'année de l'entrée au Panthéon de Maurice Genevoix, cet écrivain solonot, soldat des Épargés et porte-parole de tous les poilus, « Ceux de 14 ».

À noter dans les rangs de la délégation, la participation de Mélodie Gavaury, lycéenne. « Il est important pour moi de représenter ma génération à cette cérémonie dans ce contexte sanitaire particulier où le public et les scolaires n'ont pu être présents » a-t-elle déclaré au cours de cette commémoration, en comité restreint.



L'Ovalie passionnément ▶

Le Rugby Club La Valette Le Revest La Garde Le Pradet (R.C.V.R.G.P.), né de la fusion en 2016 des deux clubs le Rugby Club la Valette-Le Revest et le Rugby Club du Canton La Garde-Le Pradet, a présenté ses deux équipes phares : l'équipe féminine 1 qui évolue cette année en Elite 1 Top 16, l'équivalent du Top 14 chez les filles, et le groupe sénior qui évolue en Fédéral 2.

Avec un bilan rugbystique et formateur de qualité, l'objectif du club est de pouvoir rivaliser avec les meilleures références en termes d'écoles de formation de rugby du Comité Côte d'Azur. L'École de Rugby du « R.C.V.R.G.P. » ambitionne de jouer les premiers rôles dans la formation d'une pépinière de jeunes joueurs.



◀ Du réconfort pour les fusiliers marins de Toulon

Pour la troisième année consécutive, la Ville du Pradet a offert des cadeaux de Noël aux 33 militaires du bataillon des fusiliers marins « Detroyat » de Toulon, déployés en opérations extérieures. Le maire Hervé Stassinos a remis au commandant Philippe Sierra les colis de Noël composés de produits régionaux et locaux avec entre autres du miel de l'apiculteur pradétan, des escargots de la Dominette, de la tapenade de l'Esquirol mais aussi des livres de la librairie Mille paresse. Le Casino du Pradet a également pris part à cette action en offrant des produits. Ces colis seront ensuite acheminés à travers le monde sur les différents sites d'opérations extérieures aux militaires.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'opération « Ville Marraine ». En effet, depuis 2015, Le Pradet est Ville Marraine du Bataillon des Fusiliers Marins de Toulon. Notons qu'à ce jour, seules 160 communes sont villes marraines d'unités opérationnelles des forces armées. Cette initiative a notamment pour but pour ces villes impliquées de soutenir et d'encourager les militaires qui, au nom de la France, sont loin de leurs proches en cette période de fêtes.



La Métropole TPM lance la plateforme unique d'information aux entreprises



La période que nous vivons est éprouvante et les mesures sanitaires décidées engendrent des difficultés pour tous, commerçants, artisans, chefs d'entreprises de services ou agriculteurs du territoire métropolitain. Afin de les accompagner dans leurs démarches, la Métropole TPM et les acteurs économiques du territoire, mobilisés depuis des mois, ont regroupé sur une plateforme unique toutes les informations répondant aux problématiques principales du monde économique : aides financières, transition vers le numérique, marchés publics, formations, opportunités et appels à projets... Des informations claires et complètes, qui permettront de trouver rapidement le meilleur interlocuteur pour faire face aux difficultés.

Trouver de l'aide pour les acteurs économiques

- **Le médiateur économique territorial :**
William Reich
04 94 14 76 00
william.reich@wanadoo.fr
- **La cellule économique du territoire TPM, joignable par :**
 - › Une adresse mail unique : dev.eco@metropoletpm.fr
 - › Une ligne téléphonique unique : 04 94 93 83 63 (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h)

#ensemble et #solidaires

Déploiement de l'hydrogène vert sur le territoire



L'hydrogène vert, nouvelle source d'énergie éco-responsable, se développe sur le territoire à travers la SAS Hynomed, nouvelle société de production et de distribution d'hydrogène au service de la mobilité terrestre et maritime. Ce projet de déploiement de l'hydrogène s'inscrit dans la stratégie énergétique durable de TPM, Territoire d'énergie positive depuis 2015 et labellisée Cap Cit'ergie, ainsi qu'à l'échelle du Département et de la Région. Cette société innovante compte trois actionnaires solides : ENGIE Solutions (51 %), la CCI du Var (24,5 %) et la Banque des Territoires (24,5 %). D'ici fin 2022, deux premières stations de production et de distribution d'hydrogène vert seront en activité sur le territoire de TPM, dont l'une sur le site portuaire de Brégaillon abritant un important hub de transport maritime, terrestre et ferroviaire. Ce dispositif permettra d'éviter l'émission d'environ 1 675 tonnes de CO₂ par an. Cette station permettra l'avitaillement de 7 à 10 bus hydrogène, environ 50 véhicules utilitaires légers et une navette maritime innovante full hydrogène d'une capacité de 250 passagers : un pas de plus pour rouler et naviguer tout en réduisant l'impact sur notre environnement.

Rénovez votre logement avec Bien chez soi !



LA MÉTROPOLE
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE
AU SERVICE DU
LOGEMENT DURABLE

Le dispositif Bien chez soi permet à tous les propriétaires - occupants, propriétaires bailleurs et copropriétaires - d'améliorer et de rénover énergétiquement leur logement, de réduire leur facture énergétique, de réaliser des travaux d'autonomie ou encore de bénéficier d'une défiscalisation de leurs revenus fonciers. Vous êtes propriétaires ? Engagée dans ce programme depuis 2018, la Métropole a mandaté l'opérateur Citemetrie pour vous accompagner gratuitement dans votre projet d'amélioration en vous permettant de bénéficier de l'expertise de professionnels. Suivant votre profil et les travaux à entreprendre, Citemetrie détermine les aides auxquelles vous pouvez prétendre, vous conseille techniquement sur la conduite de votre projet et vous aide à mieux l'envisager en vous orientant vers des artisans labellisés « Bien chez soi ! »

Plus d'infos :

www.bienchezsoi-tpm.fr
bienchezsoi-tpm@citemetrie.fr
Tél. : 0805 69 23 20

Comment ne pas dédier nos premiers mots en hommage à Monsieur Samuel Paty.

Nous réaffirmons notre solidarité envers les enseignants qui chaque jour travaillent pour que les mots Liberté, Égalité, Fraternité et Laïcité gardent tout leur sens.

Ces valeurs qui nous sont chères en ces périodes alternant phases de confinement et de déconfinement, nous ramènent à nos impératifs, nous imposent contraintes et sentiments d'injustice.

Pour autant, dans ce contexte délicat qui restreint les contacts au minimum, l'humain doit être encore plus au cœur de toutes les préoccupations et le politique se doit d'être là pour lui, pour l'écouter et agir.

Écouter, c'est entendre l'autre dans son analyse de la situation, le comprendre dans ses besoins, l'accompagner dans ses décisions.

Écouter, c'est être disponible à l'autre, ne pas ignorer l'appel légitime d'un administré, d'un commerçant ou d'une association...

Agir, c'est travailler avec l'autre et accompagner tout un chacun.

Agir, c'est travailler au quotidien avec nos familles, nos commerçants et associations, mais c'est aussi innover, pour toujours unir davantage les acteurs et répondre au mieux à leurs besoins.

Nous traversons ensemble cette période, où l'humain doit être plus que jamais au cœur de toutes les préoccupations, et

comme lors du premier confinement, notre équipe d'élus « Réussir Le Pradet Ensemble » réitère son souhait de rester à disposition de l'équipe majoritaire pour participer à la réflexion et l'action commune pour les Pradétans.

Suite au choix de Lætitia Istace-David d'œuvrer pleinement pour l'environnement dans le milieu associatif que nous accompagnons dans la défense de ces valeurs qui sont les nôtres, nous accueillons Valérie Pozzo Di Borgo.

L'année 2020, particulièrement emprunte d'événements difficiles et marquants, s'achève.

Nous espérons vous savoir en bonne santé, vous souhaitant auprès des vôtres pour les fêtes de fin d'année, et que 2021 soit l'année des possibles, l'année du rétablissement.

Joyeuses fêtes !

Bernard PEZERY
Avec son équipe
« Réussir Le Pradet Ensemble »

Chères Pradétanes, Chers Pradétans,

La pandémie poursuit son évolution et la société s'adapte tant bien que mal... le nombre de malades est élevé mais le nombre des personnes qui se rétablissent l'est également. Il est important de rester positifs et unis pour traverser cette épreuve et prendre grand soin des personnes les plus vulnérables.

Nous avons une pensée solidaire pour les commerçants et artisans pradétans, pour nos PME, qui se retrouvent dans des situations difficiles en cette fin d'année.

Soyons tous concernés et engageons-nous dans des achats locaux, en évitant de recourir aux géants du net qui ne remplaceront jamais la proximité et la relation humaine chaleureuse. Faisons vivre Le Pradet !

Le monde vit de grands bouleversements et j'invite toutes les personnes et notamment les jeunes pradétans à s'investir positivement pour l'avenir de notre société. Nous ne devons pas nous contenter de répéter ce qui a été fait dans le passé. Mobilisons toute notre énergie et notre intelligence pour réussir le changement indispensable à notre avenir !

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, à placer plus que jamais sous le signe de la solidarité

Bien amicalement,

Lionel RIQUELME

 **Lionel Riquelme**
en équipe pour Le Pradet

NUMÉROS UTILES

ALLO MAIRIE (Services techniques)
 **04 94 08 69 61**

Guichet Unique Éducation :  **04 94 08 69 44**
guichet.unique@le-pradet.fr (Accueils
périscolaires, inscriptions écoles,
restauration scolaire, sport)

MAIRIE DU PRADET
 Accueil : **04 94 08 69 47** accueil@le-pradet.fr

• Élections, cimetières : **04 94 08 69 67**

• État civil et étrangers : **04 94 08 69 75**
etat-civil@le-pradet.fr

• Communication : **04 94 08 69 76**
communication@le-pradet.fr

• Culture : **04 94 01 72 55** culture@le-pradet.fr

• Secrétariat du Maire : **04 94 08 69 54**
secretariatdumaire@le-pradet.fr

• Urbanisme : **04 94 08 69 42**
urbanisme@le-pradet.fr

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
 **04 94 08 08 58** ccas@le-pradet.fr

DÉCHÈTERIE  **04 94 14 06 42**

OFFICE DE TOURISME  **04 94 21 71 69**
tourisme@le-pradet.fr

BIBLIOTHÈQUE PAULINE ROLLAND
 **04 94 14 05 24** bibliotheque@le-pradet.fr

SERVICE JEUNESSE ET SPORT
 **04 94 14 37 25** sport@le-pradet.fr

POLICE MUNICIPALE  **04 94 21 32 16**
policemunicipale@le-pradet.fr

CCFF  **04 94 58 16 13** | **06 14 04 22 92**

CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT
ACACIA D'ARGENT  **04 94 08 48 26**

LE JARDIN DES PITCHOUNS  **04 94 00 43 10**
CNRR (site du Pradet)  **04 94 93 34 66**

COMMISSARIAT DE LA GARDE  **04 94 75 88 88**

CONCILIATEUR DE JUSTICE  **04 94 08 08 58**

CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL DE HYÈRES
 **04 94 00 24 00**

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL
DE TOULON  **04 94 14 50 00**

PHARMAGARDE (24h/24)  **32 37**



Inscription sur les listes électorales

L'inscription est possible toute l'année. Toutefois, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite : au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin.

Les demandes d'inscription peuvent être :

- Déposées par Internet via la téléprocédure de demande d'inscription en ligne,
- Déposées en personne par les intéressés,
- Présentées par un tiers dûment mandaté (muni d'une procuration sur papier libre indiquant les nom et prénoms du ou des mandant(s) et du mandataire),
- Adressées par courrier, étant entendu que c'est la date de réception, et non pas la date d'envoi, des demandes d'inscription adressées par correspondance postale qui fait foi. Le courrier doit ainsi être reçu en mairie au plus tard le 6^e vendredi précédant le scrutin en vue duquel le demandeur souhaite participer.

NOTA En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, les élections RÉGIONALES et DÉPARTEMENTALES devraient avoir lieu en mars ou juin 2021.

Sensibilisation au secourisme 2021

La Ville du Pradet a souhaité s'associer à titre local aux campagnes nationales de sensibilisation « aux gestes qui sauvent » et former le grand public au diplôme de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (P.S.C.1).

Dans le cadre de ses missions, le service sport et jeunesse propose donc des sessions de formation au secourisme à destination des jeunes âgés de 13 à 21 ans les samedis 16 ou 30 janvier 2021 et aux adultes et seniors dans le cadre de l'action « Pass'sport Seniors » les samedis 20 ou 27 février 2021.

Ces formations auront lieu à l'Espace Jeunesse toute la journée.

ATTENTION ! Le nombre de candidats est limité à 10 participants par session.

Renseignements complémentaires auprès du service sport et jeunesse (34, rue du Pensionnat, Le Pradet) au 04 94 14 07 27.

Stages sportifs d'hiver

La Ville du Pradet et son service sports et jeunesse, organisent des stages multisports encadrés par les éducateurs sportifs municipaux pendant les vacances scolaires du 22 au 26 février 2021.

Les stages multisports favorisent la découverte par les enfants de la pratique sportive. Ainsi une trentaine d'entre eux pourront bénéficier d'un programme inédit, varié et adapté aux groupes d'âges, alternant entre activités sportives, éveil à la culture et sorties ludiques.

Le stage sportif d'hiver **du 22 au 26 février 2021** s'adresse aux enfants âgés de 6 à 9 ans et de 10 à 14 ans.

Le programme est à consulter auprès du service sport et jeunesse (34, rue du Pensionnat, Le Pradet) par téléphone au 04 94 14 07 27 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Inscriptions au GUICHET UNIQUE

Grippe aviaire : déclarez la détention de volailles

Dans le cadre des mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre les maladies, il est nécessaire de connaître chaque détenteur d'oiseaux. Un recensement des détenteurs de volailles (basse-cour) ou autres oiseaux captifs non commerciaux élevés en extérieur est organisé. Il permet de détecter le plus rapidement possible la maladie et de s'assurer qu'elle ne circule pas.

Les propriétaires concernés sont invités à déclarer leurs oiseaux en remplissant le formulaire en ligne ou auprès de la mairie. En parallèle, il est également nécessaire de signaler à son vétérinaire ou à la Direction départementale en charge de la protection des populations (DDPP/DDCSPP) toute mortalité ou comportement anormal des oiseaux.

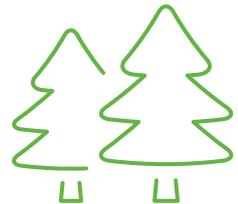
Informations et formulaire en ligne :



La ville collecte vos sapins !

Du jeudi 7 au dimanche 10 janvier, deux aires de dépôt sont disponibles sur les parkings de La Garonne et de Lavigerie pour y déposer vos sapins de Noël. Une fois collectés, ils seront broyés et recyclés pour être réutilisés, notamment pour le paillage de notre joli Parc Cravéro !

Vos arbres doivent être débarrassés de leurs décorations de Noël et être livrés sans sacs ni neige artificielle.



Recensement de la population

La nouvelle campagne du recensement de la population de la commune du Pradet aura lieu **du jeudi 21 janvier au samedi 27 février 2021**.

À l'issue d'un tirage au sort effectué par l'INSEE, seuls 8 % des logements de la commune seront recensés. Il se peut donc que vous soyez recensés et qu'un membre de votre voisinage ne le soit pas.

Si votre logement appartient à cet échantillon, vous allez recevoir pendant cette période la visite à votre domicile d'un agent recenseur.

Il sera muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel.

Il vous appartiendra de remplir les documents remis par cet agent soit sous format papier soit par internet.

De la collecte du recensement, découle la participation de l'État au budget des communes.

La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permettra d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

De plus, c'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Le recensement, c'est un acte civique utile à tous : il est essentiel que chacun participe. La Commission Nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) veillera au respect de la confidentialité des données.



www.unispourletri.com

Calendrier 2020-2021 DES JOURS DE SORTIE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

Les bacs doivent être sortis la veille au SOIR
et rentrés le lendemain matin après la collecte

Pour toute information :

Mairie du Pradet

Tél. : 04 94 08 69 61



VILLE DU PRADET

DÉCEMBRE 2020

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AVRIL 2021

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4		
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

JANVIER 2021

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

MAI 2021

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

FÉVRIER 2021

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

JUIN 2021

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MARS 2021

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JUILLET 2021

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT 2021

L	M	M	J	V	S	D
					1	
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

DÉCEMBRE 2021

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

OCTOBRE 2021

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE 2021

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

NOVEMBRE 2021

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

PAS DE RAMASSAGE LE 1^{ER} MAI
ET LE 25 DÉCEMBRE 2021



Jours de collecte des bacs à couvercle jaune (papier et carton)

Jours de collecte des bacs à couvercle gris (emballages plastique)

Jours de collecte des ordures ménagères



www.metropoleTPM.fr

